

Préfecture de la Vendée  
Pôle Environnement Section des enquêtes publiques  
Mme Claire BONNET  
29 rue Delille  
85922 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Dompiere sur Yon, le 10 juillet 2019

**Objet : Site SPBI Poiré sur Vie – Groupe BENETEAU**

Demande d'autorisation environnementale unique d'une installation classée pour la protection de l'environnement – régularisation administrative et projet d'augmentation d'activité

**Réponse à votre email du 10 juillet 2019**

**Précision sur le bilan du débat public ou concertation préalable.**

Madame Bonnet,

Faisant suite à votre e-mail reçu ce jour, et après consultation de l'Article L121-15-1 du code de l'environnement, nous précisons que le projet du Poiré sur Vie n'entre pas dans les critères des alinéas 1°, 1bis, 2° et 3° de l'article précité.

En effet, la procédure de régularisation de l'autorisation du site du Poiré-sur-Vie ne représentant pas un projet d'un coût supérieur à 150 M€, et n'étant pas assujéti à l'évaluation environnementale comme décidé suite à l'instruction du formulaire CERFA de demande d'examen au cas par cas, aucun débat public ni aucune concertation préalable n'a eu lieu.

Nous tenons à vous indiquer pour information que, préalablement au dépôt du dossier d'autorisation environnementale unique, une réunion de présentation du projet a été organisée le 23 avril 2019, en présence de M. Guillet Fabrice adjoint au maire et M. Joyau Antony responsable du Pôle Technique de la commune du Poiré sur Vie.

Je vous confirme par ailleurs être la personne référente au sein du groupe Beneteau pour ce dossier et accepte que mes coordonnées figurent sur l'arrête.

Un délai d'impression de 8j sera suffisant pour imprimer et implanter les affiches.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et je vous prie d'agrée, Madame Bonnet, l'expression de ma haute considération.

**Eric GREAUD**  
Directeur HSEE  
SPBI – Groupe BENETEAU

